

**Extrait du Registre des délibérations
du conseil communautaire
de la communauté de communes
de la vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 20 DECEMBRE 2004
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 39

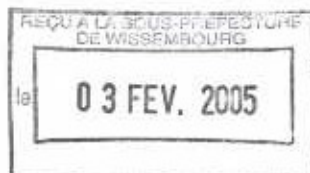
Tous les délégués, sauf

MM. KELLER, HAAS, J. L. KLIPFEL, SUSS, (excusés) qui étaient représentés respectivement par MM. RAUSCHER, VOGEL, Mme WINCKEL, Mme FILSER, MM. GOETZ, MARTIN, HERRLE, LIEHN, Mme GESANG, M. HOCH, (excusés).
Mme CABIROL DE SAINT GEORGES, MM. BABILON, KNOERY.

DEL. N° 113/2004

**OBJET : AVENANT N° 3 A LA CONVENTION DE TRANSFERT DU SERVICE
D'INCENDIE ET DE SECOURS AU S. D. I. S.**

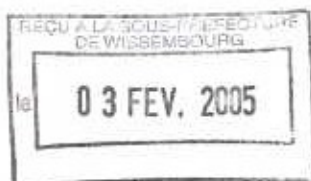
- *VU la délibération n° 031/2000 du conseil communautaire du 18 décembre 2000 par laquelle le conseil communautaire a*
 - . *pris acte de la constitution de l'unité territoriale de Lembach,*
 - . *autorisé le transfert des biens immobiliers, des matériels et des contrats affectés par la communauté de communes de la vallée de la Sauer au fonctionnement du centre de secours de Lembach vers le S. D. I. S. dans le cadre de cette unité territoriale,*
 - . *approuvé les termes de la convention de transfert, mais chargé le président de négocier les termes de l'annexe financière de la convention afin que la contribution financière soit calculée sur la base d'un cumul des dépenses de la commune de Lembach et de la communauté de communes de la vallée de la Sauer et non sur un cumul des contributions calculées séparément pour chaque collectivité,*
 - . *autorisé le président à signer tous actes et documents connexes à la conclusion de la convention de transfert,*
 - . *décidé de procéder à toutes les opérations comptables d'ordre budgétaires et non budgétaires induites par la convention de transfert,*
- *VU la convention de transfert du service d'incendie et de secours de la communauté de communes de la vallée de la Sauer vers le service départemental d'incendie et de secours du Bas-Rhin, en date du 22 janvier 2001,*
- *VU l'avenant n°1 à la convention susvisée, en date du 15 mai 2002,*
- *VU la délibération n° 019/2002 du conseil communautaire du 11 mars 2002 demandant le transfert de la convention de transfert du centre de secours de Woerth,*
- *VU la délibération n° 109/2002 du conseil communautaire du 30 septembre 2002 autorisant le président à signer l'avenant n° 2 à ladite convention, prévoyant un transfert vers la communauté de communes de la vallée de la Sauer des dispositions financières de la convention de transfert du service d'incendie et de secours de Woerth, à la date d'adhésion de Woerth à la communauté de communes, le 1^{er} janvier 2002,*
- **CONSIDERANT l'avenant n° 3 du S. D. I. S. proposant :**
 - . *de prendre en compte le contrat eau et assainissement (compteur n° 96 E 228301) au titre de l'annexe 5 (liste des contrats pour lesquels le S. D. I. S. est substitué à la collectivité à la date du transfert)*
 - . *de tenir compte de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (modification de l'article 32 de la convention de transfert comme suit : « la contribution calculée à l'article 31 est actualisée chaque année sur la base du taux d'évolution des prix à la consommation, conformément à l'article 121 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 »,*
- *VU l'avis du Bureau en date du 6 décembre 2004,*



le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le président à signer l'avenant n° 3 à la convention de transfert du service d'incendie et de secours de la communauté de communes de la vallée de la Sauer vers le service départemental d'incendie et de secours du Bas-Rhin datée du 22 janvier 2001.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme

DURRENBACH, le 28 janvier 2005

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL

A handwritten signature in dark ink, appearing to be "B. Logel", enclosed within a simple oval outline.